

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

N° 005 - 2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Procurations : 1
Nombre de votants : 19

Votes

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 mars 2026

affichée le :

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Après l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire, conformément à la loi, Monsieur Michel KOCIUBA, Maire nouvellement élu, préside la séance.

Étaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI
MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr DENIS

Secrétaire de séance : M. DENIS Anthony

Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est approuvé.

Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIVERS ORGANISMES ET SYNDICATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

Vu le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales en date du 15 Mars 2026 et le procès-verbal du 20 mars 2026 des élections de la municipalité ;

Considérant le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants de la collectivité dans différents organismes et syndicats ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entité par entité, à l'unanimité :

-PROCÈDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les différents organismes et syndicats comme suit :

SIVU Assainissement :

<i>3 membres titulaires</i>	<i>3 membres suppléants</i>
- Monsieur KOCIUBA Michel	-Monsieur GOURNET Pascal
- Monsieur DENIS Anthony	-Monsieur FALLON Vincent
- Monsieur STIENNE Jean-Christophe	-Monsieur CAPITAINE Dominique

SIVU Foirail :

<i>3 membres titulaires</i>	<i>3 membres suppléants</i>
- Monsieur KOCIUBA Michel	-Monsieur GOURNET Pascal
- Monsieur DENIS Anthony	-Monsieur FALLON Vincent
- Monsieur STIENNE Jean-Christophe	-Monsieur CAPITAINE Dominique

<i>1 membre titulaire</i>	<i>1 membre suppléant</i>
- Monsieur KOCIUBA Michel	Monsieur DENIS Anthony

CNAS :

<i>1 membre titulaire</i>
- Monsieur KOCIUBA Michel

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 25/03/2026
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 25/03/2026
de la publication le 25/03/2026
Mise en ligne sur le site internet le 25/03/2026